

19 AVRIL 2020

## **A QUAND LE RETOUR AU TRAVAIL ?**

### **Arrêté ministériel du 22 mars**

Considérant qu'il est interdit pour tous travailleurs ne pouvant respecter la distanciation physique de 2 mètres;

**Massothérapeutes, Kinésithérapeutes, Orthothérapeutes et Ostéopathes ne sont pas autorisés à travailler présentement.**

\*\*\*\*\*

Comme vous le savez, RITMA a toujours été proactif quand il s'agit des activités réservées et de l'application des lois. Or le décret actuel oblige l'arrêt de toute activité et/ou travail non essentiel. Qu'on le veuille ou non, pour les raisons énumérées plus bas, **malheureusement**, la plupart des membres RITMA ne font pas parti de la catégorie de travailleurs essentiels.

**Office des professions;** *Sont considérés comme professionnels de la santé, les travailleurs qui sont membre d'un ordre professionnel.*

RITMA n'a pas l'intention de vous interdire de revendiquer votre statut de professionnel et nous serons de la partie en temps et lieu.

**Toutefois** nous croyons que le contexte de crise actuel ne se prête pas à la revendication de nos positions concernant la légitimité et le statut des travailleurs en santé alternative et complémentaire. À l'opposé nous croyons que cela viendrait semer la confusion parmi la communauté comme nous pouvons le constater dans les réseaux sociaux depuis quelques jours/semaines.

## **LA SUITE DES CHOSES**

RITMA est à pied d'œuvre pour mettre en place des formations et des protocoles pour planifier le retour au travail pour ses membres. Ces protocoles seront bonifiés ou ajustés au fil des **instructions et directives établies par la Santé Publique.**

Dans cette optique, RITMA collabore actuellement sur certains projets avec le Comité Sectoriels Soins personnel Québec. (CSMO)

Le CSMO représente à lui seul plus de 64 000 travailleurs qui sont en grande proximité physique avec leurs clients et dont les enjeux sont similaires. Plusieurs

discussions ont déjà eu lieu en ce sens avec la CPMT et nous travaillons ardemment à mettre en place certaines dispositions pour votre retour au travail.

Tout un volet sur l'**hygiène et l'asepsie** sera présenté en **webinaire** par le biais du CSMO. Ce volet sera disponible très rapidement et GRATUITEMENT pour tout travailleur en technique manuelle.

**CSMO** - <https://soinspersonnels.com/44/presentation-du-secteur-de-la-massotherapie>

Le CSMO chapeaute entre autre le secteur de la massothérapie et notre interlocuteur est la Commission des partenaires du marché du travail, (CPMT) un organisme qui est partie prenante du programme de formation du PACME dans le cadre de la COVID-19. <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programme-actions-concertees-pour-le-maintien-en-emploi-pacme-covid-19/> RITMA travaille également sur le dossier afin de dénicher du **matériel de protection**. Naturellement, il serait présomptueux ici de faire des promesses mais nos discussions avec certains fournisseurs laissent présager pour le mieux. Notre site sera bonifié des **protocoles** proposés pour le retour au travail la semaine prochaine.

Tous nouveau développement vous sera communiqué. Soyez assuré que nous travaillons très fort malgré notre permanence réduite.

## **RECOMMANDATIONS**

Observer une discipline organisationnelle interne en phase avec les directives gouvernementales.

Participer à la santé collective de la population en respectant les normes et lois en vigueur actuellement.

**Se rappeler que les disciplines qui requièrent un contact physique sont à plus haut risque pour le thérapeute ainsi que pour le client.**

Se rappeler qu'au sens de la loi, une urgence qui serait prise en charge par un thérapeute qui n'est pas autorisé à travailler présentement ne serait pas une excuse.

Pour terminer, je ne peux passer sous silence une récente conversation avec un de nos membres. Ayant reçu un client en toute bonne foi pour une consultation urgence. Il nous a rapporté avoir eu la visite d'un policier suite à une dénonciation et on l'a avisé que la prochaine fois il y aurait une amende de 1000\$ ou plus.

Les mesures de sécurité publiques et sanitaires doivent être prises très au sérieux et nous faisons appel à votre sens des responsabilités afin de prendre les décisions qui s'imposent pour la santé et sécurité de tous vos concitoyens, collègues, employés, employeurs et familles.

**"La patience sait toujours trouver le mot de la fin"** [Victor Cherbuliez](#)

Edith Larose, pdg RITMA

Membre du conseil d'administration de Soins Personnels Québec